



A&D, votre syndicat National indépendant des personnels Administratifs de l'Education Nationale, vous informe de vos obligations horaires de services annuels, ceux-ci fluctuent d'une année à l'autre en fonctions des congés légaux. Ci-dessous, ils vous sont édités pour l'année scolaire 2017/2018.

OBLIGATION DE SERVICE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Le décret n°2000-815 du 25/08/2000 modifié (BO spécial n°4 du 07 février 2002) a fixé à 1607 heures le temps de travail annuel pour un temps plein (du 01/09/00 au 31/08/00). Les 2 jours de fractionnement étant forfaitairement déduits, à raison de 7 heures (1607h-14h) **soit une base de 1593 heures**, à laquelle il convient de déduire les jours de congés légaux. Ils sont comptabilisés comme du temps de travail effectif, lorsqu'ils sont précédés ou suivis d'un jour travaillé. A l'exception de ceux survenant un samedi, un dimanche ou pendant les congés académiques (zones A-B-C).

Jours de congés légaux pour l'année scolaire 2017/2018 :

Mercredi 11 novembre 2017

Lundi 02 avril 2018 (lundi de Pâques)

Mardi 01 mai 2018

Mardi 08 mai 2018

Jeudi 10 mai 2018 (Ascension)

Lundi 21 mai 2018 (Pentecôte)

Auxquels, il convient de rajouter pour les départements 57-67-68 (régimelocal) :

Mardi 26 décembre 2017 (Saint Etienne)

Vendredi 30 mars 2018 (Vendredi Saint)

Zones A +C :

6 jours de congés légaux soit :

$6 j \times 7 h = 42 h - 1593 h = \mathbf{1551 \text{ heures à effectuer pour l'année scolaire}}$

Zone B (hors 57-67-68) :

5 jours de congés légaux (le 1^{er} mai étant inclus dans les congés de printemps) soit :

$5 j \times 7 h = 35 h - 1593 h = \mathbf{1558 \text{ heures à effectuer pour l'année scolaire}}$

Zone B (départements 57-67-68) :

7 jours de congés légaux (le 1^{er} mai étant inclus dans les congés de printemps) soit :

$7 j \times 7 h = 49 h - 1593 h = \mathbf{1544 \text{ heures à effectuer pour l'année scolaire}}$

A&D est un syndicat de terrain, en prise directe avec ses syndiqués,

C'est ce constat qui nous intéresse , les collègues qui savent que nous serons toujours présents à leurs côtés quand il s'agit d'apporter notre soutien à des personnes en difficultés.

La référente Nationale des Administratifs.

